



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(e)s
49	49	36	13	0

SEANCE du jeudi 17 mars 2016

**OBJET : 05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE
VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 12
RUE DE LA TOURRAQUE - SUBVENTION
COMMUNALE - AUTORISATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 17 mars 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/03/16, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUI, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Yves DAHAN à M. Audouin RAMBAUD
M. André-Luc SEITHER à M. Patrick DULBECCO
M. Marc FOSSOUD à M. Eric PAUGET
Mme Marguerite BLAZY à M. Jacques GENTE
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Vanessa LELLOUCHE
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Françoise THOMEL
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Matthieu GILLI à Mme Khéra BADAOUI
Mme Alexia MISSANA à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

956116

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MARS 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 29 MARS 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 12 RUE DE LA TOURRAQUE - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Par délibération en date du 19 décembre 2014, le Conseil municipal a autorisé le renouvellement de la politique d'aide au ravalement avec le bénéfice d'aides financières communales dans le secteur de la Vieille Ville jusqu'au 31 décembre 2017.

Après instruction de la demande déposée par M. Rocco MARRA, représentant de la Copropriété du 12 rue de la Tourraque, afin de bénéficier de cette subvention il apparaît que les conditions d'attribution de l'aide communale sont satisfaites.

Compte tenu de la conformité technique, il est donc proposé d'accorder la subvention communale ci-après :

Bénéficiaire	Adresse des travaux	Date de la Commission Urbanisme, Environnement, Développement Durable, Santé, Mise en valeur du paysage urbain	Date de la Commission des Finances, Ressources, Moyens généraux, NTIC	Montant TTC de la subvention en euros
Copropriété du 12 rue de la Tourraque, représentée par M. Rocco MARRA	12 rue de la Tourraque (façade située 7 rue de la Pompe)	08 / 03 / 2016	09 / 03 / 2016	1 878,00 €

Vu les avis favorables des Commissions d'Urbanisme et des Finances dont les dates sont mentionnées ci-dessus.

Le montant de la subvention s'élève à 1 878,00 € (Mille huit cent soixante-dix-huit euros).

Considérant que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2016 sous le numéro d'imputation : 204-20422-820-721-721

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

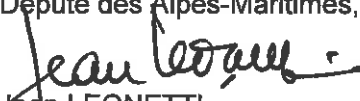
- **AUTORISE** le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2016 à la personne suivante :

Copropriété du 12 rue de la Tourraque, représentée par M. Rocco MARRA,

- **DIT** que la dépense correspondante a été inscrite au budget communal 2016 sous le numéro d'imputation : 204-20422-820-721-721.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,

Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 12 RUE DE LA
TOURRAQUE - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 29/03/2016

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 29/03/2016

Numéro de l'acte : DCM954-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160317-DCM954-16-DE

Date de décision : 17/03/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions